

COMMENT FAIRE GREVE SALARIE-E DU PRIVE

1 - Un syndicat a déposé un avis de grève au Plan national ou au niveau de la branche professionnelle :

OUI

Pas besoin d'avis de grève à l'employeur

2 - Un syndicat ou un groupe de salarié.e.s a déposé un avis de grève me concernant :

3 - Avec au moins un.e autre salarié.e, je signe ou fais signer et envoie un courrier à la direction de l'entreprise afin de lister les revendications professionnelles associées au mouvement :

**JE PEUX FAIRE
GREVE**

Des questions ? Besoin d'aide, de conseils ? Contacte la CGT :

UD CGT 64, 49 Avenue Dufau 64000 PAU

Email : cgt.64@wanadoo.fr Tél : 05 59 27 13 21 Portable : 06 33 59 24 35